

PROVISOIRE

E/2007/SR.29

17 mars 2009

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2007

Débat consacré aux questions de coordination

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 29<sup>ème</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 11 juillet 2007, à 15 heures

Président : M. JAZAIRY (Algérie) (Vice-Président)

## SOMMAIRE

Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (*suite*)

- a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du conseil

*Réunion-débat avec l'équipe des directeurs régionaux des Nations Unies d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional*

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, au Groupe d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.07-62230 (F) NY.07-52951 (F)

*En l'absence de M. Čekuolis (Lituanie), M. Jazairy (Algérie) Vice-Président, prend la présidence.*

*La séance est ouverte à 15 h 20.*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies au service de la coopération internationale pour le développement (suite)**

**a) Suite donnée aux recommandations de politique générale de l'Assemblée générale et du conseil**

*Réunion-débat avec l'équipe des directeurs régionaux des Nations Unies d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'efficacité du système des Nations Unies pour le développement au niveau régional*

**Le Président** invite M. Denis Aitken, représentant du Directeur général pour les partenariats et la réforme de l'Organisation des Nations Unies de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), à animer le débat.

**M. Aitken** (Animateur du débat) dit que l'importance des dimensions régionales du travail de l'ONU n'est pas encore suffisamment reconnue. Des équipes de directeurs régionaux sont opérationnelles dans toutes les régions mais il faudrait qu'un plus grand nombre d'organismes se joignent à elles pour qu'il y ait une cohésion de l'appui régional au niveau des pays. L'équipe des directeurs régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes, témoignant de la coopération entre la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et les fonds, programmes et institutions présents dans la région, offre un remarquable exemple de la manière dont on peut résoudre la question de la séparation entre les fonds, programmes et institutions.

**M. Jaentschke** (Vice-Ministre de la coopération du Nicaragua) dit que les pays participants au Sommet mondial de 2005 ont réaffirmé que le développement, tout comme la paix, la sécurité et les droits de l'homme, est l'un des fondements du système des Nations Unies, et ont souligné que chaque pays devrait assumer la responsabilité de son propre développement. À mi-parcours vers l'année prévue pour la réalisation des objectifs du Millénaire, qui ne constituent que des normes minimales pour assurer un niveau de vie décent à tous les peuples, il est évident que la progression vers les objectifs du Millénaire n'est guère encourageante et qu'elle est même préoccupante

dans certains cas. Du fait des asymétries croissantes entre les pays et à l'intérieur des pays et des conditions commerciales inéquitables, l'écart se creuse entre les riches et les pauvres du monde.

Alors que les statistiques de la CEPALC montrent qu'en 2006, les niveaux de la pauvreté absolue ont quelque peu baissé en Amérique latine, de nombreux groupes de population ont été exclus de certains cas de croissance économique. Les pays à économie vulnérable et, en particulier ceux qui sont exposés à des catastrophes naturelles ou à des crises économiques, risquent de ne pas atteindre les objectifs de développement. Malgré des chiffres globaux encourageants, la réduction de la pauvreté et la promotion de la justice sociale et de l'égalité continuent de poser des problèmes urgents.

Au Nicaragua, la situation est loin d'être encourageante. Selon la CEPALC, il faut atteindre un taux de croissance supérieur au taux moyen de la période 1990-2002 pour réaliser les objectifs du Millénaire. De plus, réduire de moitié la pauvreté est insuffisant dans un pays où 80% de la population vit avec environ deux dollars par jour. Pour que le Nicaragua s'achemine rapidement vers le développement et vers une amélioration de la qualité de vie de son peuple, une révolution des idées, des engagements et des modèles de coopération est nécessaire – en somme, un changement radical des relations entre les pays riches et les pays pauvres.

Le peuple nicaraguayen doit prendre la tête du mouvement en assumant la responsabilité de son propre développement. Ceux qui soutiennent le pays dans ses efforts de développement doivent accepter les exigences préalables de l'appropriation et de la direction nationales du processus de développement. Il faut en finir avec le manque de cohésion de l'aide, la multiplicité des initiatives prises séparément par les institutions, l'attention insuffisante accordée aux priorités nationales et les conditionnalités excessives. Les pays bénéficiaires doivent pouvoir coordonner et gérer l'aide extérieure dans le cadre de leurs stratégies et priorités nationales. Conformément à la Déclaration de Managua, adoptée à la Consultation régionale de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement doivent avoir un caractère universel et être librement consenties, fondées sur le principe des subventions, neutres et multilatérales et devraient être menées dans l'intérêt

des pays bénéficiaires, conformément à leurs politiques intérieures et priorités. La participation effective des pays en développement à la prise de décisions et à l'établissement de normes par les institutions commerciales et financières internationales devrait être considérée comme prioritaire pour favoriser la mise en place d'un système plus inclusif qui soit à l'écoute des besoins particuliers des pays en développement. L'équipe de pays des Nations Unies à Managua devrait centrer son aide au développement sur l'appui aux efforts nationaux et régionaux visant à éliminer la faim, la pauvreté et l'analphabétisme.

Pendant longtemps, le Nicaragua a eu recours à des ressources extérieures pour son développement et, jusqu'ici, les résultats n'ont pas répondu aux attentes. Le Gouvernement considère le développement, la réduction de la pauvreté et l'élimination de la faim et de la malnutrition comme ses principales responsabilités et a réaffirmé que la poursuite des objectifs du Millénaire constituait le fondement d'une stratégie du développement ambitieuse. Dans le cadre des débats relatifs aux processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le Gouvernement a jugé important d'accroître les ressources affectées à la lutte contre la pauvreté, la faim et la malnutrition, même aux dépens d'autres programmes ayant une importance historique. L'équipe de pays a donné la preuve de sa volonté de coordonner et d'accepter la direction nationale du processus de développement, reconnaissant la nécessité de s'adapter aux stratégies nationales et de travailler ensemble pour être efficient et pour soutenir les efforts de développement nationaux.

Dans la Déclaration de Managua, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes se sont engagés à poursuivre activement et de manière constructive le processus de consultations sur la cohérence du système des Nations Unies pour le développement, et on espère que le renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil dans le contexte de la réforme de l'ONU améliorera réellement la coordination des activités du système des Nations Unies dans les domaines social et économique.

**M. Maxhinea** (Secrétaire exécutif de la CEPALC) dit que la situation de l'Amérique latine et des Caraïbes illustre parfaitement la coordination entre les institutions régionales. Les commissions régionales ont deux principales fonctions : promouvoir le programme de l'ONU en matière de développement au

niveau régional et promouvoir la coopération régionale telle qu'elle est définie par les organismes intergouvernementaux et en coordination avec d'autres institutions. En matière de coopération, les commissions régionales agissent à trois niveaux : la coopération entre la région et le monde, qui permet de faire valoir le point de vue régional au niveau mondial et d'assurer le contrôle et l'aide relatifs à la réalisation des objectifs de développement adoptés sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire; la coopération régionale, cadre de la recherche du consensus, grâce aux organismes intergouvernementaux, aux concertations intergouvernementales, à l'échange intergouvernemental des meilleures pratiques et à la création d'alliances stratégiques, pour promouvoir le programme de l'ONU en matière de développement; la coopération entre la région et les pays, qui prévoit l'appui analytique aux équipes régionales présentes dans le pays et la mise en place de capacités au moyen de la coopération technique et de la formation.

Il y a un certain nombre de défis à relever, dont l'un concerne le dialogue et la coordination avec d'autres organismes, notamment les organismes des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et des entités extérieures à l'ONU. Toutefois, des progrès concrets ont été accomplis au cours des dernières années – la tenue de réunions de coordination régionales annuelles a permis de mieux coordonner les activités et, dans certains cas, de définir des positions communes sur certaines questions relatives au système des Nations Unies. La CEPALC apporte un appui analytique aux activités opérationnelles de plusieurs organismes des Nations Unies et met à profit les effets de synergie réalisés grâce à l'esprit de coopération des directeurs régionaux.

Les problèmes qui continuent de se poser sont les suivants : comment éviter une mauvaise coordination et des mesures se faisant double emploi dans les activités de coopération technique; comment faire pour que les équipes de pays des Nations Unies utilisent davantage les capacités de la CEPALC; comment promouvoir, au niveau national, l'idée d'un développement productif, qui repose sur un juste équilibre entre les politiques sociales et les politiques de production. L'une des principales difficultés de l'Amérique latine et des Caraïbes tient à la baisse de l'aide publique au développement (APD) pour les pays à revenu intermédiaire, qui se traduit par une réduction

de la part de l'APD affectée à l'Amérique latine et aux Caraïbes. Des efforts doivent être faits pour remédier à cette situation, en coordination avec les pays donateurs.

**M<sup>me</sup> Grynspan** (Directrice régionale du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour l'Amérique latine et les Caraïbes) dit que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes comprend essentiellement des pays à revenu intermédiaire et que, néanmoins, plus de 40% de sa population vit dans la pauvreté. Soixante pour cent des pauvres de la région vivent dans les pays à revenu intermédiaire. L'équipe des directeurs régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes aident les équipes de pays des Nations Unies dans leur contribution à la recherche de réponses régionales et nationales aux défis du développement.

Pour que les activités de projet menées par l'ONU au niveau national soient efficaces, il faudrait les recentrer et en faire des activités stratégiques. Compte tenu des déclarations internationales, l'aide au développement apportée par l'ONU sera rendue plus efficace par l'adoption d'un programme commun centré sur les priorités nationales et d'une direction commune du processus du développement. Quatre axes ont été définis pour l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la coopération régionale. Premièrement, les résultats des équipes de pays devraient être améliorés grâce à un appui stratégique aux programmes. Le deuxième élément consiste en un plan d'action régional, adopté en novembre 2006, qui privilégie l'appui intégré, en particulier pour quatre objectifs du Millénaire dont l'importance est décisive. Troisièmement, la responsabilisation devrait être renforcée par des mesures d'appui, le contrôle et l'assurance qualité. Le dernier volet, qui porte sur la formation, l'information et le partage des connaissances, est crucial pour l'amélioration de l'appui régional aux équipes de pays. Le plan de travail des directeurs régionaux prévoit la création d'un cadre pour le partage des connaissances, qui renforcerait la synergie interorganisations et accroîtrait l'efficacité de l'aide au développement apportée par l'ONU au niveau national.

L'équipe des directeurs régionaux a plusieurs fonctions relatives à l'appui opérationnel, à l'appui à la programmation stratégique et aux interventions interorganisations dans les situations de crise et d'urgence. Elle a des groupes de travail sur des

questions touchant le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le VIH/sida et les objectifs du Millénaire, qui figurent en bonne place dans les préoccupations politiques de la région. Un rapport régional sur la progression vers les objectifs du Millénaire a été publié sous la direction de la CEPALC, un soutien technique a été fourni pour l'établissement des rapports nationaux relatifs aux objectifs du Millénaire, et le plan d'action régional est centré sur certains objectifs du Millénaire. On s'efforce de produire des données ventilées concernant les questions liées aux objectifs du Millénaire afin que les résultats obtenus ne soient pas seulement exprimés sous forme de moyennes. Des conseils stratégiques ont été donnés aux équipes de pays des Nations Unies en Colombie et en Haïti et concernant les appels instantanés et globaux pour le Guatemala, El Salvador, la Bolivie et Haïti. Un comité permanent régional interorganisations a été créé, et des conseils ont été donnés sur la sensibilisation à l'accès de tous à la prévention, aux traitements et aux soins relatifs au VIH/sida. Une équipe spéciale a été créée pour la mise en place d'un cadre interorganisations du partage des connaissances, un soutien à l'assurance qualité a été fourni concernant la programmation harmonisée au niveau national et une formation spéciale a été dispensée aux équipes de pays des Nations Unies sur l'approche fondée sur le respect des droits de l'homme et la gestion axée sur les résultats. Pour la première fois, une évaluation conjointe des résultats des coordonnateurs résidents a été réalisée.

L'équipe des directeurs régionaux doit encore relever les défis suivants : créer un pôle régional qui facilitera la coordination interorganisations des grandes orientations et des directives stratégiques données aux équipes de pays; accroître la capacité des bureaux régionaux des institutions de fournir un appui de fond et un soutien opérationnel aux équipes de pays; appuyer la fonction de coordination de l'ONU; renforcer l'optique régionale interorganisations; renforcer la capacité d'appuyer les programmes pilotes et les bureaux communs des Nations Unies; resserrer la coopération Sud-Sud; faire prendre davantage conscience du rôle du système des Nations Unies dans les pays à revenu intermédiaire.

**M<sup>me</sup> Suazo** (Directrice régionale du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour l'Amérique latine et les Caraïbes) dit que l'équipe des directeurs régionaux est consciente que ses difficultés

tiennent en partie au fait qu'elle travaille avec des pays considérés comme à revenu intermédiaire mais qui subissent des inégalités non négligeables et qui, de ce fait, ont du mal à mener à bien leurs programmes de développement et à réaliser les objectifs du Millénaire. Pour les aider à convertir les défis en opportunités pour le développement, une action conjointe et coordonnée est indispensable aux niveaux régional et national. Un certain nombre de bureaux régionaux se réunissent périodiquement et ont établi un plan de travail commun axé sur les objectifs du Millénaire.

Le plan de travail commun définit plusieurs domaines prioritaires : exécution du mandat donné par l'Assemblée générale dans le cadre de l'examen triennal, en apportant un appui opérationnel afin d'améliorer la cohésion du système au niveau de la mise en oeuvre; promotion de la responsabilisation, de l'évaluation et du retour de l'information concernant les opérations menées au niveau national et, en particulier, en 2007, d'une auto-évaluation des équipes de pays utilisant la méthodologie de l'évaluation à 180°; sensibilisation des équipes de pays aux relations entre le développement, la sécurité, les droits de l'homme et l'aide humanitaire; soutien complet aux programmes en mettant l'accent sur le Programme du Millénaire; appui à la coordination interorganisations des mesures d'intervention dans des situations de crise et d'urgence.

La lutte contre la mortalité maternelle est une priorité pour le FNUAP, qui se réjouit de l'engagement pris par les directeurs régionaux d'agir conjointement dans ce domaine. Dans la région, les complications obstétriques causent de nombreux décès en raison des difficultés de l'accès aux soins de santé et à l'information sur les symptômes des risques, entraînant de lourdes conséquences pour les familles et la communauté locale. Dans le cadre de la campagne préventive menée conjointement par l'équipe régionale et les gouvernements, un appui est donné à la Coalition des premières Dames et des femmes leaders d'Amérique latine pour la lutte contre la féminisation de l'épidémie du VIH/sida. Le but de la Coalition, qui, depuis sa création, en 2006, a mobilisé un soutien à haut niveau dans 12 pays de la région, est de promouvoir la compréhension, la prévention et le traitement de la maladie et un engagement actif à enrayer sa propagation.

En vue de renforcer la coordination et l'action conjointe, l'équipe des directeurs régionaux a mené

une étude de faisabilité sur la création de locaux où seraient centralisés les bureaux régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Gouvernement panaméen a offert d'accueillir ce complexe et le Secrétaire général a lancé le processus lors d'une récente mission au Panama.

Enfin, l'intervenante a réaffirmé l'engagement des directeurs régionaux d'Amérique latine et des Caraïbes à travailler ensemble de manière cohérente et intégrée et à renforcer la capacité de leurs équipes de pays d'exécuter les priorités nationales, reconnaissant qu'une étroite communication et une étroite concertation avec les gouvernements et la société civile sont indispensables aux bons résultats de leur travail.

**M. Kastberg** (Directeur régional du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'Amérique latine et les Caraïbes) dit, à titre d'exemple de l'appropriation régionale en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire, que les directeurs régionaux ont coopéré avec les gouvernements et des institutions régionales, telles que l'Organisation des États américains (OEA) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), pour créer des systèmes valables d'enregistrement des naissances. Dans le cadre du programme ONUSIDA, ils ont également participé à la campagne de lutte contre la féminisation de la pandémie du VIH/sida et aux efforts visant à réduire la transmission verticale du virus dans la région.

L'appropriation prend également la forme du renforcement de la solidarité régionale au moyen de la coopération Sud-Sud. Le Brésil a joué un rôle dirigeant dans la prestation de l'aide du Sud à la lutte contre le sida en fournissant des antirétroviraux à d'autres pays latino-américains et à des pays africains. L'intervenant indique que les donateurs potentiels font souvent valoir qu'ils n'ont pas de mécanismes d'aide pour des projets Sud-Sud.

S'agissant de la situation des pays à revenu intermédiaire, qui ne reçoivent plus que des apports au titre de l'aide internationale très réduits une fois qu'ils ont quitté le groupe des pays les moins avancés (PMA), l'intervenant cite le cas de Costa Rica, qui, sans aide internationale, devra attendre plusieurs générations pour atteindre un développement satisfaisant alors que, dans l'intervalle, des centaines de milliers d'enfants souffriront. Les montants des ressources nécessaires pour maintenir les pays à revenu intermédiaire sur la voie du développement ne sont pas excessivement

élevés et peuvent être accordés sans que ce soit au détriment d'autres bénéficiaires dans le besoin. L'UNICEF, par exemple, apporte une aide de quelque 400 000 dollars à Costa Rica mais l'utilise de manière stratégique, en ciblant des déséquilibres et des besoins qui appellent des mesures urgentes. Des institutions régionales essaient d'infléchir les politiques gouvernementales en vue d'obtenir des résultats en matière de développement humain et, à cet effet, espèrent réserver un montant minimal de ressources qui leur permette de continuer de prouver qu'elles peuvent apporter un soutien utile aux politiques gouvernementales.

La présence dans la région est importante car elle permet aux institutions de produire des nouvelles connaissances et de promouvoir la responsabilisation concernant des questions telles que les questions relatives aux enfants. L'intervenant souligne la nécessité d'étudier les retombées au niveau infranational. Il serait possible pour des pays de réaliser statistiquement les objectifs du Millénaire alors qu'au niveau local, les populations continueraient de vivre dans des conditions désastreuses. Les gouvernements doivent être tenus pour responsables non seulement de la réalisation des objectifs en termes de moyennes nationales, mais également de la lutte contre l'exclusion et les handicaps au niveau infranational.

En ce qui concerne le Fonds central autorenouvelable d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'intervenant insiste sur le fait que, dans certains cas, l'accès à un financement d'urgence doit être mis en place avant le constat de la situation d'urgence, et pas seulement après. La préparation aux situations d'urgence est importante, en particulier dans le cas des phénomènes cycliques, et la définition du Fonds central devrait être élargie afin d'accroître la capacité des institutions internationales d'accomplir leur travail et de réduire au minimum les épreuves des populations locales.

**M. Davide** (Philippines) demande quels sont les principaux obstacles à la réalisation d'une coordination effective du système des Nations Unies au niveau régional qui ont pu être déterminés de façon empirique et quelle stratégie à court terme a été adoptée par les commissions régionales en vue de les lever.

Concernant l'observation du Secrétaire exécutif de la CEPALC relative à la baisse de l'APD affectée aux pays latino-américains à revenu intermédiaire ou se classant dans la tranche supérieure des revenus intermédiaires, l'intervenant souhaite savoir quels sont les principaux facteurs responsables et si une stratégie a été adoptée pour remédier à cette nouvelle situation.

Indiquant que le succès de l'appropriation est tributaire de l'adhésion et du soutien des parties concernées, l'intervenant demande si la structure d'appropriation régionale proposée par la Directrice régionale du PNUD prévoirait la participation des peuples et des gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes ou de leurs représentants.

**M. Paneels** (Observateur de la Belgique) demande si l'excellente coopération interorganisations au niveau régional peut aussi être constatée au niveau national. Est-il prouvé que l'amélioration de la collaboration s'est traduite pas une amélioration des incidences et des résultats, des économies ont-elles pu être cumulées et a-t-on éliminé le double emploi? L'intervenant se demande également si les institutions se sont heurtées à des obstacles du fait des pratiques commerciales ou d'autres aspects de l'administration centrale des pays de programme.

**M<sup>me</sup> Forero Ucros** (Observatrice de la Colombie) dit que la mise en oeuvre des principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide est un principe fondamental de la stratégie colombienne de coopération internationale. Grâce au renforcement des institutions démocratiques et à la volonté résolue du Gouvernement de combattre la criminalité, la coopération du système des Nations Unies peut mieux jouer son rôle de complément aux efforts et aux objectifs nationaux. L'intervenante souligne qu'il est important de prendre en main les processus de coopération au service du développement grâce à une large participation des autorités nationales, et dit que son pays progresse dans la réalisation des objectifs du Millénaire, en respectant ses propres priorités énoncées dans ses politiques nationales économiques et sociales. Toutefois, la Colombie est préoccupée par le fait que la communauté internationale ne comprend pas entièrement ce dont les pays à revenu intermédiaire ont besoin pour réaliser les objectifs du Millénaire. De quelle manière le système des Nations Unies pourrait-il apporter le soutien concret le plus adapté aux pays à revenu intermédiaire?

**M. Weisleder** (Costa Rica) demande quels sont les besoins essentiels des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire. Se réjouissant de l'adoption de la Déclaration ministérielle par le Conseil, il demande quels sont les nouveaux défis inhérents à sa mise en œuvre. Le document est une preuve concrète du consensus sur le fait que la bonne gouvernance est indispensable au développement durable. Par ailleurs, il exprime les inquiétudes créées par la baisse de l'APD en 2006, demande que les engagements pris par les pays développés concernant les objectifs de l'APD soient honorés et souligne que le cycle de Doha offre des possibilités pour une intégration effective des pays en développement dans le système commercial multilatéral.

**M. Rukma** (Indonésie), notant qu'un travail considérable est entrepris dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en vue d'améliorer la coordination et l'efficacité, dit qu'il aimerait voir des efforts similaires dans sa région. Au sujet de la structure d'appropriation régionale proposée par M<sup>me</sup> Grynspan, il demande quelles mesures ou structures ont été envisagées pour assurer la coordination avec la CEPALC et avec d'autres programmes travaillant dans la région, en particulier en ce qui concerne les objectifs du Millénaire.

**M. Pierre** (Haïti), rappelant que son pays est le seul PMA de la région et qu'il a, par conséquent, de plus grands besoins dans les domaines de l'assistance technique et de la mise en place de capacités, demande à M<sup>me</sup> Grynspan comment les efforts de coordination sont organisés, compte tenu des écarts importants entre les degrés de développement atteints et de la grande diversité des problèmes de la région. Il demande à M. Machinea combien la région a de coordonnateurs résidents et prie M<sup>me</sup> Suazo de donner des informations complémentaires sur l'évaluation et d'indiquer si des secteurs autres que la santé ont été retenus aux fins d'une évaluation.

**M<sup>me</sup> Alfu de Reyes** (Observatrice du Panama) dit que, dans l'esprit de la réforme entreprise en vue d'accroître la coordination et l'efficacité, son Gouvernement a offert d'accueillir et d'aider le premier pôle régional interorganisations pour les activités des organismes des Nations Unies, dans son complexe de la Ciudad del Saber (Cité du savoir), où se trouvent déjà un certain nombre d'institutions internationales travaillant dans les domaines du

développement humain, de la technologie et de la recherche.

Des organismes internationaux tels que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Union européenne ont insisté sur l'importance du savoir en tant que fondement du développement. La Cité du savoir, située le long du Canal de Panama, est un ancien complexe militaire qui a été transformé par le Gouvernement en un centre du savoir, de l'innovation et de la coopération régionale. La décision d'établir le pôle régional des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes au Panama témoigne de l'importance croissante du Panama comme centre stratégique des opérations régionales de la communauté internationale et de la tenue de réunions multilatérales, ainsi que de la vocation de Panama à être un centre efficace, efficient et moderne de prestation et de gestion de services.

**M. Gibbs** (Barbade), soulignant que les pays à revenu intermédiaire connaissent pratiquement les mêmes problèmes que les pays en développement, demande pourquoi l'APD pour la région des Caraïbes a diminué. Il se demande si ce serait de quelque utilité de revoir les indicateurs utilisés par la communauté internationale pour fonder les décisions relatives à l'APD. Tout en se réjouissant de la création du premier pôle régional des Nations Unies au Panama, il se demande si ce pôle pourra tenir compte des besoins des pays anglophones des Caraïbes. Enfin, il demande quel soutien le système des Nations Unies apporte à la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'organisation régionale de développement.

**M. Goldstein** (Saint-Kitts-et-Nevis), rappelant que, selon M<sup>me</sup> Grynspan, 60% des pauvres du monde vivent dans des pays à revenu intermédiaire, se demande quelles mesures effectives sont prises pour remédier à cette situation. Saint-Kitts-et-Nevis, bien qu'étant un petit pays, se heurte aux mêmes problèmes que d'autres pays, tels qu'une criminalité croissante et l'aggravation de la pauvreté en raison du passage d'une économie agricole à une économie fondée sur les services et le tourisme. Il aurait pensé que l'échelle relativement petite du problème de Saint-Kitts-et-Nevis aurait facilité la prise de mesures rapides et efficaces.

**M. Fernández** (Bolivie) demande des informations concernant les mécanismes d'évaluation utilisés pour mesurer les retombées des programmes, en particulier dans les secteurs les plus marginalisés. Une véritable évaluation rendrait les programmes plus

crédibles aux yeux des bénéficiaires et l'information en retour relative à ces programmes enrichirait considérablement les futures décisions qui seront prises pour répondre aux besoins élémentaires de ces pays. Compte tenu de l'importance du partage des connaissances théoriques et des compétences techniques, ainsi que M<sup>me</sup> Suazo l'a fait remarquer, l'intervenant demande comme la création d'un pôle régional à la Ciudad del Saber contribuera à renforcer la cohésion des activités du système des Nations Unies.

**M. Aguirre** (Mexique) dit qu'il y a eu de grands progrès dans l'amélioration de la coordination et de la cohésion des activités des institutions internationales et des commissions et organismes régionaux, mais il demande à M. Machinea des informations complémentaires sur le renforcement de la coopération avec les institutions de Bretton Woods aux niveaux national et régional. Il aimerait également avoir des précisions sur la coopération technique entre les divers programmes et institutions et sur la coordination aux niveaux national et régional avec les activités et missions des Nations Unies, notamment avec les missions de maintien de la paix et les représentants spéciaux du Secrétaire général.

Tout en reconnaissant qu'il incombe en premier lieu aux pays à revenu intermédiaire de réduire les inégalités sociales dans le cadre de leurs stratégies de développement nationales, l'intervenant estime que l'ONU a aussi un rôle à jouer et il se demande quelles mesures le système prendra face à la baisse de l'APD affectée à la région. Indiquant qu'à partir de 2008, le Mexique n'aura plus de financement sur les ressources de base du PNUD, il insiste sur la nécessité de définir des critères clairs de l'aide aux pays à revenu intermédiaire. Ces critères devraient prendre en considération les besoins spécifiques des pays et ne pas être fondés uniquement sur le revenu par habitant, qui, en général, donne des idées erronées sur la situation d'un pays. Enfin, l'intervenant dit que, dans le cadre des priorités énoncées dans le Document final du Sommet mondial de 2005, le Conseil devrait élaborer un programme de travail pluriannuel pour la réalisation des objectifs du Millénaire, qui aiderait les fonds, institutions et programmes pour la planification et l'établissement de rapports approfondis et faciliterait, à l'avenir, la prise de décisions fondées sur l'information.

**M. Hilmerson** (Observateur de la Suède) se réjouit des progrès accomplis dans l'amélioration de la

cohésion et de la coordination, par exemple grâce à la création de pôles régionaux des Nations Unies et au système d'évaluation conjointe des résultats des coordonnateurs résidents. Pour que le grand projet d'une cohésion accrue soit réalisé au niveau régional, un pôle régional des Nations Unies au service du développement, totalement intégré, doit être créé pour regrouper les ressources existantes, assurer le contrôle du système de coordonnateurs résidents, appuyer le processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et fournir un lien vers l'action menée par les commissions régionales, comme dans le cas de la CEPALC, pour promouvoir le développement régional et sous-régional. Pour compléter ce grand projet, il faudrait, en outre, préciser les tâches, pouvoirs et responsabilités de l'équipe des directeurs régionaux et s'engager à aligner les structures régionales et à établir les bureaux au même endroit.

**M<sup>me</sup> Rivington** (Canada), s'associant à la déclaration du représentant de la Suède et à la déclaration faite par le représentant de la Bolivie concernant l'évaluation, se demande si M. Kastberg aurait des suggestions concernant des mesures susceptibles d'aider les institutions à prendre les dispositions voulues dans le domaine de la réduction des risques associés aux catastrophes. Par exemple, dans les cas où l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes créée au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement formule des recommandations en faveur de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'intervenante demande si ces recommandations sont transmises directement à l'équipe de pays ou par l'intermédiaire de l'équipe des directeurs régionaux. En outre, elle serait contente d'avoir des informations complémentaires sur les modalités selon lesquelles les connaissances accumulées dans un domaine sont communiquées au niveau national par les structures régionales et sous-régionales.

**M. Jaentschke** (Vice-Ministre de la coopération du Nicaragua) dit que, même si la plupart des pays de la région sont des pays à revenu intermédiaire, la pauvreté reste très grande dans la région et la situation globale laisse beaucoup à désirer. Les objectifs du Millénaire étant des objectifs minimaux et non pas un panacée, leur réalisation ne



garantira pas l'avènement d'un développement total. La communauté internationale devrait éviter de mesurer jusque dans les plus infimes détails les résultats des pays, de même que les types et les montants de l'aide car c'est ainsi que l'aide finit par être assortie de conditions, et centrer plutôt son attention sur la progression générale vers le développement.

D'énormes problèmes se posent au niveau national, où le renforcement de la cohésion et de la planification au niveau régional ne donne pas toujours des résultats concrets sur le terrain. Souvent, les priorités définies par le pays sont différentes de celles qui sont définies individuellement par chaque institution, et d'autres institutions doivent compenser leur manque d'activité. Ce n'est pas une façon efficace de régler les problèmes identifiés. Devant la persistance d'une pauvreté généralisée dans la région, notamment dans les pays à revenu intermédiaire, les partenaires internationaux doivent revoir leurs politiques et activités aux niveaux régional et national afin que les choses changent réellement.

**M. Machinea** (Secrétaire exécutif de la CEPALC), répondant à M. Jaentschke et au représentant du Costa Rica, indique que 38% de la population de la région vit dans la pauvreté, et 15% sont des autochtones; il y a également de graves inégalités en ce qui concerne les femmes et les groupes ethniques. Les excellents progrès réalisés concernant les objectifs du Millénaire sont en grande partie imputables à la croissance économique soutenue, à un taux moyen de 3,5% par habitant, enregistrée au cours des dernières années, ainsi qu'à une augmentation de 40% des dépenses sociales, qui a entraîné une nette amélioration de la qualité et de l'offre des programmes sociaux au cours des 10 dernières années. De plus, le système des Nations Unies, y compris la CEPALC, n'a jamais cessé de plaider pour l'adoption des meilleures pratiques dans les activités de développement.

En réponse aux questions posées par le représentant des Philippines et par d'autres intervenants concernant les efforts de coordination, l'intervenant dit que de grands progrès sont faits au niveau régional et qu'on enregistre également des progrès au niveau national et au niveau de la coopération entre les pays et la région dans les activités opérationnelles et analytiques. Le problème le plus grave réside dans la coordination au niveau mondial avec le groupe plus large des partenaires de

développement internationaux, qui ne sont pas sensibles à l'importance de la dimension régionale du développement.

Au sujet de la baisse de l'APD des pays à revenu intermédiaire, l'intervenant dit que ces pays n'attirent pas l'attention des partenaires de développement : ils ne sont pas les plus durement frappés par la pauvreté; ils n'ont pas enregistré la croissance économique la plus rapide; leurs problèmes liés à l'immigration et à la violence ne sont pas les plus graves. Même si ces défis existent, les pays à revenu intermédiaire de la région sont en général dans une situation relativement satisfaisante. L'intervenant reconnaît dans une certaine mesure que les pays à revenu intermédiaire doivent eux-mêmes en faire davantage pour résoudre leurs problèmes mais il rappelle que ces pays se heurtent eux aussi à des questions telles qu'une pauvreté d'une ampleur non négligeable.

En outre, les pays à revenu intermédiaire sont handicapés par l'impossibilité d'accéder aux marchés des pays développés, et l'intervenant souligne que l'aboutissement des négociations du cycle de Doha, notamment l'amélioration de l'accès de ces pays aux marchés, serait le meilleur moyen de donner une impulsion à leur développement. Malheureusement, les pays développés continuent de refuser de faire un geste en vue d'ouvrir leurs marchés alors que, parallèlement, ils réduisent les montants de l'APD. L'intervenant indique qu'en outre, de nombreux pays à revenu intermédiaire non seulement ne bénéficient pas de l'APD mais qu'ils contribuent eux-mêmes au système international d'aide au développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Par exemple, le Brésil a effacé pour 1 milliard de dollars de dette.

L'intervenant reconnaît avec le représentant du Mexique que les activités régionales liées à la réalisation des objectifs du Millénaire et à la promotion de l'égalité des sexes et de la santé devraient être alignées sur les priorités définies par le Conseil. En ce qui concerne la coordination avec les équipes régionales, il dit que la CEPALC, par exemple, organise des missions d'assistance technique à la demande des pays et consulte d'autres partenaires et qu'elle les tient informés de ses activités. Il dit qu'il existe dans la région une volonté réelle d'améliorer l'efficacité, l'efficacé et la cohésion et que, grâce à une combinaison de mentalité et d'aptitude, la région est en bonne voie vers la création de nouvelles synergies aux fins de l'aide et de la coordination.

**M<sup>me</sup> Grynspan** ((Directrice régionale du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes), répondant à la question du représentant des Philippines, dit qu'il est nécessaire d'entretenir des relations avec les gouvernements et la société civile aussi bien au niveau régional qu'au niveau national. Au niveau régional, l'équipe des directeurs régionaux s'emploie à établir des partenariats avec les organismes intergouvernementaux de la région afin d'entretenir des relations avec les gouvernements et d'agir dans le cadre de leurs programmes, et, par ailleurs, elle offre une instance pour un dialogue entre les organisations gouvernementales et les organisations de la société civile qui travaillent au niveau régional. Toutefois, il est important de veiller à centrer les efforts sur le renforcement des relations avec les gouvernements au niveau national et, à cet effet, l'équipe des directeurs régionaux aide les équipes de pays des Nations Unies à entretenir des relations avec les gouvernements et à renforcer leur sentiment d'être au service du pays et du peuple.

Quant aux points soulevés par le représentant de la Belgique, l'intervenante dit que l'équipe des directeurs régionaux considère sans complaisance le degré des progrès accomplis à ce jour en matière de coordination, que ce soit dans la région de manière générale ou dans le système des Nations Unies, et qu'il est conscient de tout ce qu'il reste à faire. Si la coordination régionale est solide et si les communications avec les équipes de pays des Nations Unies sont bien établies, des progrès importants pourraient être faits dans le renforcement de la coordination au niveau national. Au cours des missions officielles dans les pays, et lors des réunions avec les représentants de leur propre institution, les directeurs régionaux s'efforcent de rencontrer les équipes de pays pour être informés de leurs problèmes. Ensuite, dans leurs réunions, ils étudient les problèmes particuliers des diverses équipes de pays et examinent la contribution qu'ils peuvent faire.

Les résultats des plans régionaux élaborés par les directeurs régionaux sont tributaires du soutien des équipes de pays. Le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement tiennent également une place importante dans les relations avec les équipes de pays et permettent aux directeurs régionaux de se faire une idée claire de la situation au niveau national et des futures mesures que l'équipe de pays prévoit de prendre. C'est pourquoi il

est important pour les directeurs régionaux de maintenir la procédure d'assurance qualité pour ces plans.

Pour ce qui est des économies et de l'élimination du double emploi, les directeurs régionaux prennent en compte les activités d'assistance technique de la CEPALC au niveau national lorsqu'ils élaborent leurs propres plans relatifs au niveau national. De plus en plus, lorsqu'elles ont besoin d'assistance technique spécialisée, les équipes de pays font d'abord appel aux institutions non résidentes avant de chercher les services sur le marché en général. On veille attentivement à exploiter pleinement les compétences spécialisées qui existent dans le système des Nations Unies, en particulier dans les pays à revenu intermédiaire, dont la demande de compétences techniques spécialisées est très forte. De manière générale, la coordination avec les institutions non résidentes et la CEPALC s'est beaucoup améliorée dans ce domaine.

L'intervenante est d'accord avec les délégations qui ont souligné la nécessité de mettre en place un système d'évaluation plus efficace pour mesurer l'incidence de la coordination régionale interorganisations. À cet égard, un atelier, organisé par l'UNICEF, doit se tenir sous peu en Colombie sur les problèmes de l'évaluation. Cependant, il y a, au niveau central, des obstacles qui ne peuvent pas être résolus au niveau régional, comme le fait que les institutions utilisent des systèmes d'évaluation différents, ce qui permet difficilement d'avoir une programmation conjointe au niveau national.

Répondant au représentant de la Barbade, l'intervenante dit que toutes les institutions ont et maintiendront des structures d'appui dans les Caraïbes. La création d'un pôle régional au Panama n'interdit pas celle d'autres bureaux dans les Caraïbes, mais il est également important qu'un appui du pôle régional pour les Caraïbes soit mis en place. Les directeurs sont conscients de la nécessité de prendre davantage en compte les problèmes des Caraïbes dans le programme latino-américain et ils s'y emploient.

L'intervenante reconnaît que le contrôle du système des coordonnateurs résidents et un appui de qualité au processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sont des activités fondamentales de l'équipe des directeurs régionaux.

**M<sup>me</sup> Suazo** (Directrice régionale du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes) dit que l'équipe des directeurs régionaux ne prétend pas que la situation est parfaite, mais qu'il existe, dans le système des Nations Unies, une volonté ferme et résolue de renforcer les capacités des pays et d'aider les gouvernements et la société civile à mettre en oeuvre les priorités du pays. La Consultation régionale de haut niveau sur la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies, tenue récemment à Managua, a permis de dialoguer avec les organismes des Nations Unies et les directeurs régionaux concernant l'élaboration de cadres régionaux prioritaires, que les directeurs régionaux doivent mettre en oeuvre, et les priorités nationales, que les équipes de pays doivent suivre. Lors des réunions tenues avec les équipes de pays durant les missions officielles effectuées dans les pays, les directeurs régionaux informent les coordonnateurs résidents des priorités de leurs propres institutions et de la contribution qu'ils peuvent apporter aux équipes de pays, ainsi que des domaines où eux-mêmes requièrent le soutien des équipes de pays.

L'intervenante dit que, par exemple, le Vice-Président de la Colombie a récemment dirigé une délégation de haut niveau lors d'une réunion avec les représentants régionaux de tous les organismes des Nations Unies et leur a présenté les priorités de son pays. Cette réunion a fait ressortir la nécessité de mieux coordonner la présence régionale des organismes des Nations Unies. Par exemple, le Vice-Président a demandé l'appui du FNUAP pour résoudre le problème des grossesses chez les adolescentes en Colombie. À la suite de cette demande, le FNUAP travaille maintenant en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) dans la région andine. L'intervenante souligne l'importance des retombées au niveau sous-régional.

Outre la production, la collecte et l'analyse de données, les institutions jouent un rôle important dans la sensibilisation de la population autochtone. À cet égard, l'intervenante souligne qu'au Honduras, le taux de mortalité maternelle est de 1,08 pour 1000 naissances vivantes à l'échelle nationale mais qu'il peut se situer entre 4 et 6 décès pour 1000 naissances vivantes chez les femmes autochtones. Elle fait remarquer que le 11 juillet est la Journée mondiale de la population et que le thème de cette année est le suivant : « Les hommes, partenaires pour la santé maternelle ».

En réponse aux observations relatives à l'évaluation des efforts de coordination régionale, l'intervenante dit que le processus est trop nouveau et qu'il faudra attendre quelques années avant qu'on puisse en mesurer l'incidence réelle. La décision de créer un pôle régional au Panama a été fondée sur les conclusions d'une étude de faisabilité dirigée par une équipe de directeurs régionaux adjoints. Répondant au représentant de la Barbade, l'intervenante dit que la proposition présentée par le Conseil d'administration du FNUAP en faveur de la création d'un pôle sous-régional en Jamaïque pour resserrer la collaboration avec les pays des Caraïbes sera examinée en septembre 2007.

**M. Kastberg** (Directeur régional du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour l'Amérique latine et les Caraïbes), répondant à la question de la représentante du Canada concernant l'Équipe spéciale pour l'égalité des sexes du Groupe des Nations Unies pour le développement, dit que les recommandations de l'Équipe spéciale sont transmises aux équipes de pays des Nations Unies sous la responsabilité des coordonnateurs résidents. Lors de l'examen du bilan de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, l'équipe des directeurs régionaux étudie comment la problématique hommes-femmes a été intégrée dans les plans. Elle étudie également dans quelle mesure l'équipe de pays a pris en compte la situation d'exclusion de la population autochtone et de la population d'origine africaine, qui sont souvent oubliées par les politiques gouvernementales alors qu'elles représentent, au total, 200 millions sur les 545 millions d'habitants de la région.

Les directeurs régionaux examinent comment la capacité institutionnelle d'évaluation peut être renforcée dans la région, par exemple en ayant recours à la Faculté latino-américaine de sciences sociales ou à des universités, de façon à ne pas avoir à recruter des consultants extérieurs pour mener les évaluations.

En ce qui concerne la réduction des risques associés aux catastrophes, l'intervenant dit que des stratégies ont été mises en place concernant les catastrophes cycliques, telles que la sécheresse annuelle de la région du Chaco qui couvre le Nord de l'Argentine, le Paraguay et la Bolivie. Des mesures ont été prises pour encourager les trois pays concernés à travailler ensemble et les équipes de pays des Nations Unies fournissent une aide. Les institutions travaillent

également avec l'OPS sur certains problèmes de santé. L'intervenant indique qu'avec des ressources financières très limitées, il serait possible de s'attaquer à un certain nombre de grands problèmes sociaux qui touchent en particulier la population autochtone.

En réponse aux observations du représentant de la Suède, l'intervenant dit que l'équipe des directeurs régionaux est alignée en termes de régions géographiques, mais qu'elle ne couvre pas encore certaines régions des Caraïbes. Le représentant du Mexique a soulevé un point important au sujet des critères utilisés par les conseils d'administration pour évaluer les pays à revenu intermédiaire. Les divers organismes des Nations Unies et pays donateurs utilisent des seuils différents. Par exemple, en 1997, l'UNICEF a décidé qu'aussitôt qu'un pays aurait réduit son taux de mortalité infantile à 30 pour 1000 et enregistrerait un revenu par habitant supérieur à 2 850 dollars, il engagerait des consultations avec le Gouvernement sur les modalités de son retrait du pays. Même si, à l'heure actuelle, beaucoup reconnaissent qu'il s'agit d'une décision mal conçue, la question de savoir comment changer ces critères n'est pas encore résolue. Le Programme alimentaire mondial (PAM) utilise dans son évaluation des comparaisons entre la production et la consommation alimentaires. Bien que les pays de la région ayant réellement besoin d'une aide alimentaire soient en petit nombre, de nombreux pays bénéficieront d'une assistance technique en vue d'une meilleure rentabilisation de leurs achats de produits alimentaires. Les critères qui régissent la sortie d'un pays du statut de PMA et, d'ailleurs, le concept entier de la cessation du statut de PMA, devraient être revus, compte tenu de l'évolution constante des questions de développement et des nouveaux défis que les pays à revenu intermédiaire doivent relever, tels que l'aggravation de la violence urbaine et de la prévalence du VIH/sida. C'est un domaine dans lequel le Conseil pourrait donner des orientations aux conseils d'administration.

Concernant l'appui interorganisations dans les situations de crise ou d'urgence, l'UNICEF, à la suite du cyclone Ivan, a coordonné les opérations de secours des divers organismes des Nations Unies en collaboration avec la Croix-Rouge. Un fonctionnaire du PAM travaille au bureau de l'UNICEF à la Barbade pour faciliter les mesures de prévention sur le plan sous-régional. Ce ne sont que des exemples parmi beaucoup d'autres.

Le fait que toutes les institutions ont maintenant des bureaux dans le pôle régional facilite considérablement, entre autres, l'organisation de la formation, des réunions et des missions conjointes. En ce qui concerne la collaboration avec le secrétariat de la CARICOM, de nombreux projets sont menés dans les domaines de l'enregistrement des naissances et de la lutte contre le VIH/sida, et des mesures sont prises en vue de l'élaboration de nouveaux projets. La collaboration avec le Partenariat Pan-Caraïbe contre le VIH/SIDA donne également de bons résultats. Toutes les institutions entretiennent de bonnes relations avec la CEPALC et collaborent à diverses études. À la fin de l'année, l'équipe des directeurs régionaux publiera un rapport commun sur les objectifs du Millénaire et sur les domaines qui appellent tout particulièrement l'attention, tels que la sous-nutrition chronique, la mortalité infantile et la mortalité maternelle. À ce sujet, l'intervenant souligne que quelque 23 000 décès maternels pourraient être évités chaque année dans la région.

**M. Aitken** (Animateur du débat) dit que, du point de vue de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), il est inconcevable de ne pas envisager une question dans sa dimension régionale. L'OMS a appris, en 60 ans d'expérience, comment le niveau régional peut être plus efficace et plus rapide que le niveau mondial dans beaucoup de domaines et permet plus facilement de prendre en compte les différences entre les pays.

**Le Président** dit que les excellentes contributions des intervenants de la réunion-débat ont fait ressortir le degré de coopération qui existe au niveau régional dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Comme le débat porte sur le thème de l'efficacité, il était inévitable que l'accent soit mis sur les procédures plutôt que sur les résultats. L'intervenant aurait aimé entendre, par exemple, comment l'approche commune régionale a contribué aux progrès rapides qui ont été réalisés en matière d'égalité des sexes, ou comment cette approche facilite la mobilisation et l'exploitation du capital social considérable que constitue la population autochtone de la région. Les enseignements tirés de l'expérience par l'Amérique latine et les Caraïbes seraient utiles en Afrique, où des problèmes similaires se posent à l'avenir. L'intervenant aurait également aimé entendre comment les efforts communs régionaux visent à résoudre le problème des écarts qui se creusent entre

les riches et les pauvres ou à aider le seul PMA de la région à sortir du piège de la pauvreté et à rejoindre les autres pays. Ces questions et d'autres encore, pourraient constituer des thèmes pleins d'intérêt pour une autre réunion.

*La séance est levée à 18 h 5.*